

Cartes Jules



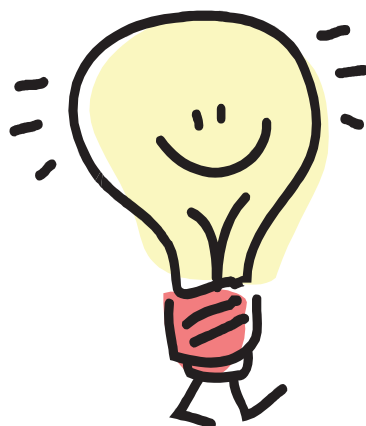


Jules est un jeune adulte qui
souhaite prendre son autonomie.

Essayez de réfléchir avec lui pour
trouver des solutions à ses
difficultés...



Jules ne sort pas
beaucoup car il est vite
essoufflé et fatigué.
Jules a des difficultés
dans ses déplacements.

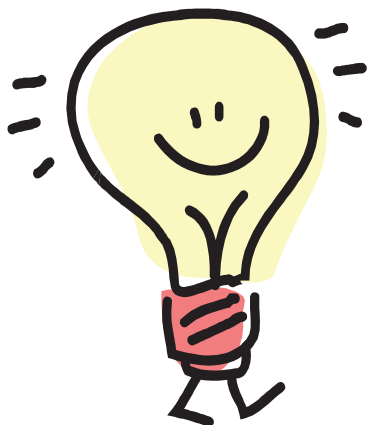


La carte d'invalidité et la carte de stationnement peuvent faciliter dans les déplacements :

- La carte d'invalidité permet une priorité d'accès aux places assises dans les transports, salles d'attentes, une priorité dans les files d'attente, des réductions tarifaires AIR France et SNCF, des avantages fiscaux.
- La carte de stationnement permet de stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées.



Jules veut travailler
mais son état de santé
ne lui permet pas de
travailler comme
tout le monde.



Le statut de travailleur handicapé permet d'adapter son poste de travail

Nb : Le taux de travailleurs
handicapés imposés aux
employeurs est de 6%.

Le cap emploi pourra vous
accompagner dans la
recherche d'un emploi.



Jules est étudiant, il a
besoin de certains
aménagement pour
poursuivre sa scolarité.



Le Projet d'Accueil
Individualisé (PAI) et
le Projet Personnalisé
de Scolarité (PPS)
permettent d'aménager
la scolarité : emploi du
temps adapté,
accessibilité des salles
de cours, etc.

Nb : L'équipe du CRCM peut faire le lien avec
votre faculté/école pour établir ce projet et
négocier les aménagements avec les responsables.



Jules perçoit l'AAH et l'APL. Il vit seul et ne travaille pas. Il se demande de quelle aide supplémentaire il peut bénéficier.



La Majoration pour la Vie Autonome (MVA) est une allocation d'un montant de 120 €/mois.

Elle est versée automatiquement par les CAF lorsque la personne cumule l'AAH à taux plein et l'APL.



Jules ne peut pas vivre seul
car son état de santé ne lui
permet pas de gérer
toutes les tâches
de la vie quotidienne.



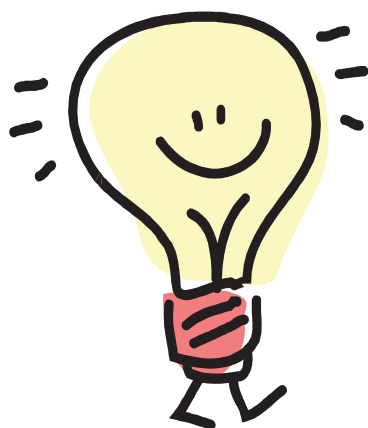
Une aide à domicile peut intervenir dans l'aide à l'entretien du domicile (ménage, courses, etc.).

Nb : Des financements sont possibles par :

- les mutuelles
- les CPAM
- les associations de lutte contre la mucoviscidose.



Jules a des faibles revenus
mais souhaite avoir
son propre logement.



L'Allocation Pour le Logement (APL) apporte un complément financier calculé en fonction des ressources de la personne concernée et de son conjoint.

Nb : Formulaire de demande et estimation de l'aide accordée sur le site : www.caf.fr



Jules est en Affection
Longue Durée (ALD)
pour sa maladie.
Il n'a donc pas besoin de
souscrire une mutuelle.



L'ALD couvre les soins liés à la mucoviscidose.

Il est nécessaire d'en souscrire une pour les frais dentaires, d'optique, gynécologiques, etc.

Nb : Des aides à l'acquisition d'une mutuelle existent auprès de votre CPAM.

Des associations de lutte contre la mucoviscidose peuvent vous aider à financer votre mutuelle.



Jules perçoit l'Allocation Adulte Handicapé à taux plein et souhaite travailler. L'allocation est-elle cumulable avec un salaire ?



Il est possible de cumuler
l'AAH avec un salaire.
Tout dépend de votre
temps de travail et du
montant de votre salaire.

Exemple :

Une personne qui touche l'AAH à taux plein soit environ 720 € et qui cumule avec un salaire de 600 € perçoit 1320 € mensuel.

Nb : Il s'agit d'un calcul individualisé, vous pouvez vous renseigner auprès de votre CAF.



Jules bénéficie de la reconnaissance
travailleur handicapé et
se demande s'il doit le
dire lorsqu'il postule à
un emploi ou lors d'un
entretien d'embauche.



Il n'est pas conseillé d'indiquer le statut de travailleur handicapé dans une lettre de motivation ni dans le CV. Il faut le mentionner au cas par cas en fonction du contrat proposé.



Jules ne peut pas
travailler à temps plein
du fait de son état
de santé mais il souhaite
être autonome
financièrement.



L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est un revenu minimum d'existence aux personnes présentant un trouble de santé invalidant.

Nb : L'Allocation est calculée en fonction des ressources du foyer.

La demande est à instruire auprès de la MDPH de votre lieu de résidence.